



Citoyens Contribuables de Touraine et de Bretagne



Le 30 mars 2018

Destinataire : Monsieur Dominique YVON – Maire de Groix

Copie : Monsieur Jean VERGER – Président du Conseil de Développement Pays de Lorient

Objet : Augmentation des impôts locaux sans concertation des contribuables concernés.

Monsieur Le Maire,

Refaire la voirie de Groix est un projet territorial très important.

Le Conseil Municipal de Groix a décidé de lancer ce projet de réfection de toutes les routes pour la « modique somme de 5,5 M€ » et comme la commune n'a pas les fonds nécessaires ... vous augmentez les impôts locaux !

Sur l'île de Groix, 49% des foyers imposables ne sont pas assujettis à l'impôt et ne sont donc pas concernés par cette augmentation brutale de 3 % des impôts locaux.

Pour un projet aussi important financièrement, il aurait été démocratique de demander aux gens qui vont payer s'ils étaient d'accord pour le faire avant de les engager ?

D'autant plus qu'ils avaient noté, par un article Ouest France du 08/04/2017, que vous n'augmenteriez pas les impôts !! – Extrait article joint ci dessous * et document joint.

En résumé, vous vous félicitez début 2017 de pouvoir engager des travaux futurs sans changer le taux d'imposition, et en 2018, vous doublez le budget communal, mais les résidents imposables n'ont pas doublés numériquement eux, et pour 2/3 d'entre eux il s'agit des résidents secondaires.

Ne saviez vous pas en 2017 que vous alliez devoir engager 9 millions d'investissements dès 2018 ?

Vous engagez donc 9 M€ sans consultation et vous décidez unilatéralement de faire payer les contribuables locaux en augmentant leurs impôts !!

Etait ce indispensable de cumuler à la dépense voirie, le cinéma, la maison de santé et le bureau du tourisme soit 2,451 M€, et mettre ainsi près de 9 M€ d'investissements sur le même budget ?

Sans compter la réhabilitation de Port Lay qui est en gestation et heureusement pas mise sur ce budget 2018 !

Or, vous avez la chance sur le Pays de Lorient d'avoir un Conseil de Développement, ce qui est obligatoire avec la loi NOTRe, et vous ne le consultez pas, alors que vous l'avez rencontré à Groix en mairie le 21 novembre 2015 et que vous connaissez son existence.

En effet, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) demande aux EPCI de respecter les 3 articles de loi suivants :

- Article 88 de la loi NOTRe – Mise en place de Conseils de Développement pour avis
- Article 43 de la loi MAPAM (Métropole du Grand Paris)
- Article 79 de la loi MAPAM (PETR)

En ce qui concerne le financement de vos projets pharaoniques, il y a 1135 foyers fiscaux sur Groix dont 582 seulement sont imposables (51%)** et sur les 1360 résidences secondaires vraisemblablement 1000 au minimum sont imposables, **il est donc prévisible que cette participation à l'effort financier se fasse dans ce rapport pour les 2/3 par les résidents secondaires.**

Après les tarifs aberrants de transport maritime augmentés de l'ordre de 200% pour les résidents secondaires en 2015 .. à nouveaux ils sont mis à contribution pour payer des travaux d'infrastructure qu'ils utilisent à temps partiel .. **sans concertation surtout !**

Comptez vous principalement sur les résidents secondaires, qui eux sont majoritairement imposables, pour éponger ces énormes dépenses aux travers des impôts locaux - taxe foncière et taxe d'habitation dont le produit escompté est de 1,675 M€ /an ?

52 % des habitations sur Groix sont des résidences secondaires, vous les engagez sur ce projet sans leur consentement alors même qu'en 2014 vous ne vous êtes pas du tout mobilisé pour les défendre sur l'augmentation injuste de leurs tarifs de passage ?

Ils sont d'ailleurs toujours en procès sur ce sujet qui vous intéresse bien moins que leurs impôts locaux apparemment !

Ces citoyens contribuables résidents secondaires ne sont pas dupes et se demandent pourquoi le Conseil municipal n'a pas consulté le Conseil de Développement dans lequel ils auraient pu exprimer au moins un avis.

Ils ont donc adhéré massivement à notre association de contribuables CCTB, satellite de Contribuables Associés sur le plan national (500 000 membres), **et attendent une réponse de votre part à ce courrier.**

Nous avons noté votre commune de Groix 7/20 en 2015 dans l'Argus des communes (Contribuables Associés) justement pour un endettement trop élevé et vous relancez l'endettement alors qu'il semblait maîtrisé jusque là ! - Voir document joint

Votre endettement est toutefois de 1303 € / habitant alors que la moyenne des communes de même taille en France est de seulement 1137 € / habitant, là il va bondir en avant !

Le législateur, dans la loi NOTRe, a justement prévu ces Conseils de Développement pour modérer les dépenses publiques suite à la réforme territoriale et vous, vous vous flattez d'avoir un budget 2018 de 16,3 M€ (produits et charges de fonctionnement) pour une ville de 2300 habitants, le plus élevé jamais atteint à Groix .. un exploit .. budget augmenté de 130% car en 2017 il était de 7,597 M € !

C'est le budget d'une ville de 15 000 habitants comme Hennebont Monsieur Le Maire !

Cette situation est paradoxale et pourrait d'ailleurs sensibiliser un Tribunal Administratif par le biais d'une plainte au niveau de la procédure utilisée pour engager ces dépenses publiques.

Sans compter que la Cour des Comptes serait très certainement intéressée par cette situation en pleine réforme territoriale destinée à réduire les dépenses publiques !

Nous attendons donc en retour vos explications sur le sujet et nous la transmettrons à ces associations de contribuables pour information.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Président de CCTB

D.MAINGAUD



Légende du texte :

***Extrait de l'article Ouest France du 08-04-2017 :**

La situation financière de la commune est rassurante. « 2016 a été une bonne année sur le plan des recettes. Nous avons dégagé des excédents importants. Cela permet d'engager les travaux pour 2017 et 2018, sans changer les taux d'imposition », s'est félicité Dominique Yvon.

****Source INSEE 2014**

Documents joints :

- Article Ouest France du 08/04/2017
- Article Ouest France du 25/03/2018
- Argus des communes établi par nos associations de contribuables et concernant Groix